

TELEPHONEZ 48H AVANT POUR CONFIRMER LE RDV

## DEMANDE DE PASSEPORT OU DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE SUR RENDEZ-VOUS

**(Attention toutes les CNI délivrées pour un majeur depuis le 01/01/2004 sont valables 15 ans, les personnes mineures en 2004 et plus ne sont pas concernées)**

LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE AU DEPOT DE DOSSIER  
AINSI QU'AU RETRAIT DU TITRE (PASSEPORT/CNI)  
LES MINEURS DOIVENT ETRE ACCOMPAGNES D'UN DES DEUX PARENTS

**JOINDRE LES PHOTOCOPIES DES PIECES DEMANDEES AU  
DEPOT DU DOSSIER ET APPORTER LES ORIGINAUX**

### Attention,

**Tout dossier incomplet sera rejeté et un nouveau RDV devra être pris.  
Si vous avez un doute, soit sur la conformité des photos ou sur les documents.  
Veuillez passer à l'accueil de la Mairie avant votre RDV.**

## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

### UNE PHOTO D'IDENTITÉ EN COULEUR

(Format 35x45mm) datant de moins de 6 mois, non scannée, numérisée, tête nue, de face, avec une expression neutre, sur fond clair (pas blanc), sans inscription au verso et non coupée (pas de lunettes, de chouchous, de barrettes ni de serre-tête dans les cheveux).



### JUSTIFICATIF DE DOMICILE : (attention : facture uniquement)

Aux nom et adresse du demandeur, de **moins d'un an**, délivré par un organisme officiel : quittance de loyer, facture, téléphone, EDF, EAU, GAZ, Impôts, (les échéanciers de l'année en cours sont acceptés).

**Si Majeur vivant chez ses parents ou chez un tiers**, joindre un certificat d'hébergement avec la CNI de l'hébergeur et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeur, cette attestation doit être signée des deux personnes.

### PHOTOCOPIE DES PIECES SUIVANTES :

Du passeport ou de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité.

Attention ; dans le cadre d'un passeport délivré avant le 29/06/2009, un acte de naissance de moins de trois mois ou une CNI en cours de validité est obligatoire

### POUR LES PERSONNES MARIEES, LE LIVRET DE FAMILLE DU DEMANDEUR +PHOTOCOPIE EST OBLIGATOIRE

*(pour les mineurs, joindre les photocopies des pages Parents et de l'enfant concerné)* ↪

## **EN CAS DE PERTE, DE VOL OU D'UNE PREMIERE DEMANDE :**

**Un acte de naissance original de moins de trois mois** avec filiation complète  
(à demander à la Mairie de naissance non connectée COMEDec pour les personnes nées en France) pour les personnes nées à l'étranger aucun acte n'est nécessaire, la préfecture le récupérera automatiquement auprès de Nantes.

## **COUT TIMBRE FISCAL POUR UN PASSEPORT :**

- **86 euros** (pour une personne majeure) - **42 euros** à partir de 15 ans révolus - **17 euros** de la naissance jusqu'à la veille des 15 ans

## **COUT TIMBRE FISCAL OBLIGATOIRE POUR LE RENOUELEMENT EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE D'IDENTITE : 25€**

## **RÉALISER UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE**

Pour un Renouvellement, un premier PASSEPORT ou d'une CNI

(Site) : <https://ants.gouv.fr>

(Si vous n'y arrivez pas, pour vous aider MSP Port de Bouc **FRANCE SERVICE 04 42 40 73 60**)

**Veillez-vous présenter avec les papiers demandés et le timbre fiscal correspondant à votre demande le jour de votre rendez-vous.**

## **SELON LE CAS, JOINDRE A LA DEMANDE**

**POUR UN ENFANT MINEUR** si les parents sont mariés ou Pacsés (amener le PACS), CNI OBLIGATOIRE de la personne qui dépose le dossier. Si les parents sont divorcés fournir **le jugement de divorce complet, définitif + l'autorisation et la CNI du parent absent**. S'ils ne sont pas mariés il est obligatoire de fournir les deux CNI des parents + l'autorisation du parent absent.

**POUR UNE PERSONNE DIVORCEE** si l'intéressée désire porter le nom de l'ex-époux, elle doit fournir le jugement complet et définitif du divorce qui le stipule.

**POUR UNE PERSONNE NEE A L'ETRANGER OU DE PARENTS NES A L'ETRANGER** Document prouvant la NATIONALITE FRANCAISE (Décret de naturalisation), Ampliation, Certificat de Nationalité Française, Livret Militaire, CNI valide des parents

**POUR UNE PERTE** Déclaration à faire en Mairie au dépôt de la demande ou avec la pré-demande.

**POUR UN VOL** Déclaration à faire au Commissariat de Police avant le dépôt de la demande.  
(porter la déclaration de vol et le procès-verbal)

## **POUR UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ SUITE A LA NATURALISATION PAR DÉCLARATION**

Décret de naturalisation + la carte de séjours

### ***ATTENTION :***

***LA PREFECTURE SE RESERVE LE DROIT DE RECLAMER DES DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES***

**Le retrait des cartes d'identité et passeports se fait par le demandeur lui-même (le signataire du CERFA pour le mineur) Attention, pour les CNI, vous devez restituer l'ancien titre sous peine d'une régularisation avec un timbre de 25€.**

**VOTRE PASSEPORT OU VOTRE CNI DOIT ÊTRE RETIRÉ DANS UN DÉLAI DE TROIS MOIS. PASSÉ CE DÉLAI, CELUI-CI SERA TRANSMIS A LA PRÉFECTURE POUR DESTRUCTION.**